

Le fonds de commerce peut être cédé à **un tiers** extérieur à l'entreprise. La cession est soumise, après la signature de l'acte de vente, à l'accomplissement de nombreuses **formalités**. Le but de ces formalités est d'assurer la protection du cédant (vous), du cessionnaire (le repreneur) et des créanciers.

Si votre fonds de commerce est situé dans le périmètre de sauvegarde des commerces et de l'artisanat de proximité, celui-ci peut faire l'objet d'un [droit de préemption de la commune](#) [1] et être rétrocédé à un commerçant ou un artisan.

Le droit de préemption permet à la commune d'être **prioritaire sur l'achat** de votre fonds pour préserver **la diversité** de l'activité commerciale du périmètre délimité par délibération du conseil municipal. Il peut s'agir du centre-ville, de certains quartiers ou de certaines rues.

Sur la ville de Pontault-Combault, les secteurs « Pôle Gare », « Pôle Hôtel de Ville » et « Pôle Village » sont soumis au droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce et droit au bail. Voir le détail de ces secteurs :



Pontault-Combault

Arrondissement
de TorcyCanton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 11 février 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 5
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le ONZE FEVRIER, à VINGT HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 février 2019 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme PCTIN PIOT - M. TASSI-HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUDENON - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - M.
GUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M.
ROUSSEAU - Mme LACERDA - Mme IKIESSIBA - Mme MONDIERE - M.
FRISSON - M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. POMMOT - M. FINANCE -
M. MARTIN - M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - Mme LAIR - M.
BEURAIN - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DANY - M. MOUILLOT - M. CALVET - M. HESEL - M. JASPIERRE .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Mme LACAZE**POUVOIRS :**

Mme DANY	à	Mme VERGNAUD
M. MOUILLOT	à	Mme DELESSARD
M. CALVET	à	Mme HEUCLIN
M. HESFL	à	M. FINANCE
M. JASPIERRE	à	Mme MARTIN

SECRETARE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

Poids : 836.04 Ko

[Téléchargement](#) [2]

Si votre entreprise que vous voulez céder est sur ces secteurs, **vous devez effectuer une déclaration préalable à la mairie** comportant les mentions suivantes :

- Prix et conditions de la cession envisagée
- Nombre de salariés et nature de leur contrat de travail
- Chiffre d'affaires de l'entreprise
- Activité de repreneur pressenti.

Le maire dispose d'un délai de **2 mois** pour exercer éventuellement son droit de préemption au profit de la commune.

S'il exerce ce droit, **2 possibilités** sont envisageables :

- Si vous vous entendez sur un prix avec la commune, la vente est conclue.
- Au contraire, si vous ne vous mettez pas d'accord sur le prix, la commune peut renoncer à l'achat ou saisir le juge de l'expropriation (devant le tribunal judiciaire). Vous pouvez également renoncer à la cession.

La déclaration doit être adressée à la mairie par courrier à l'attention du manager de commerce ou par mail à commerces@pontault-combault.fr [3]

Plus d'informations sur la procédure : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37197> [4]

Formulaire à remplir : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R14231> [5]

URL de la source (modifié le 26/07/2024 - 10:19): <https://www.pontault-combault.fr/mairie/commerce-ou-entreprise/cession-de-fonds-de-commerce>

Liens

[1] <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22552>

[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation_cm_du_11-02-2019_-_droit_de_preemption_fond_de_commerce.pdf

[3] <mailto:commerces@pontault-combault.fr>

[4] <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37197>

[5] <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R14231>